

2011/3860 - LANCEMENT D'UNE RECHERCHE PORTANT SUR  
L'ETUDE ET L'EVALUATION DE L'EFFICACITE, DES  
EFFETS ET PRATIQUES DE LA VIDEO PROTECTION A  
LYON (1999-2010) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CIFRE  
(CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR  
LA RECHERCHE) - CREATION D'UN POSTE DE  
CONTRACTUEL POUR UNE DUREE DE 3 ANS.  
(DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2011 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon a entamé très tôt une réflexion en lien étroit avec la recherche universitaire sur la problématique des risques urbains, et en particulier sur le thème de ce qu'il est souvent convenu aujourd'hui de définir comme des risques dits « sociaux ».

Par le fort intérêt qu'elle porte à ces questions, elle constitue une référence à l'échelle nationale, voire internationale, et est considérée comme centre d'innovation et d'expérimentation des méthodes et pratiques gestionnaires sur ce thème.

Aujourd'hui, pour prolonger son action dans ce domaine, la ville, en étroite collaboration avec la recherche universitaire, souhaite procéder à une évaluation de l'efficacité et des effets produits par son dispositif de vidéo protection, depuis 1999, année de sa création, jusqu'en 2010.

Les travaux sur ce sujet complexe, réalisés majoritairement à l'étranger, plus ponctuellement en France, se sont limités à la seule mesure de l'efficacité directe d'un dispositif technique sur l'évolution des faits quantifiés, et donc accessibles, de la délinquance. Mais aujourd'hui on sait que ces faits ne sont pas, à eux seuls, les « marqueurs » de l'état réel de l'insécurité vécue à l'échelle d'un territoire.

Pour mieux comprendre les effets produits par la vidéo protection, et donc mieux évaluer son efficacité, il paraît nécessaire et pertinent de développer une recherche permettant de mettre en évidence, qualifier et quantifier, quand cela sera possible, les modifications des comportements et des pratiques, induites par les systèmes de vidéo protection. Bien évidemment, les aspects liés aux faits quantifiés de la délinquance seront également pris en compte.

Cette recherche devra notamment étudier les modifications des comportements et des pratiques des gestionnaires de l'espace public au sens le plus large, incluant donc les services de sécurité et les usagers et utilisateurs des espaces publics.

Pour la conduire en toute indépendance et avec la rigueur scientifique nécessaire, la ville souhaite s'associer dans le cadre d'une thèse de doctorat en contrat CIFRE, (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), avec les partenaires suivants :

- l'Association Nationale de Recherche Technique (ANRT) ;
- l'Université Lyon 3, (Laboratoire de Climatologie Risque et Environnement, Centre de Recherche en Géographie et Aménagement, Université Jean Moulin Lyon 3, CNRS UMR 5600 EVS) ;
- l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, (Groupe d'Etude de la Spatialité des Risques (ESpRI), Institut de l'urbain et des territoires, Faculté Environnement Naturel, Architectural et Construit) ;
- le Groupe d'Analyse et de Théorie Economique (GATE – UMR n° 5824 rattaché au CNRS, Université Lumière Lyon 2, Claude Bernard Lyon 1, ENS Lyon et Université Jean Monnet de Saint-Etienne).

Dans le cadre de cette convention, la Ville signera un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans avec le doctorant. Tout en bénéficiant des compétences de ce chercheur et des laboratoires partenaires nommés ci-dessus, elle percevra une subvention annuelle de l'Etat de 14 000 € qui financera en partie ce projet de recherche.

Déduction faite de la subvention de l'Etat, le coût annuel pour la Ville s'élève à 22 000 €.

Ce projet de recherche, porté par la Direction de la Sécurité et de la Prévention de la Ville, s'intitule : « Surveiller pour prévenir ? Etude et évaluation des effets et pratiques de la vidéo protection à Lyon (1999-2010) ».

Réalisé dans le cadre d'un contrat CIFRE, donc nécessairement fondé sur une réflexion scientifique à visée opérationnelle, il apportera des éléments d'information et d'analyse scientifique sur les effets de la vidéo protection et son efficacité qui permettront à la ville de définir ou redéfinir ses actions en matière de gestion des risques dits «sociétaux».

Par son approche innovante, il constituera également une référence dans un contexte de questionnement sur l'efficience et l'efficacité des pratiques de sécurisation mises en œuvre par un certain nombre de grandes villes européennes.

Vu l'article D 121.1d du Code du Travail ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa Commission Ressources Humaines ;

**DELIBERE**

1. La création d'un poste de contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE, rémunéré au grade d'attaché 1<sup>er</sup> échelon, est approuvée.

2. La convention CIFRE susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer la convention définitive et à recueillir les recettes inhérentes à cette convention.

4. La dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

5. La recette sera imputée sur la nature 7478, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. L. TOURAIN